

Région Riviera



La hausse des taxes coule à l'eau



Marc Maurer, secrétaire de l'AUPV, Daniel Burnat, président et Charly Teuscher, recourant à titre individuel, heureux de leur victoire devant le port de plaisance de Vevey.

VEVEY

La dernière hausse des tarifs des places de port est jugée trop élevée, selon le Tribunal cantonal, qui déboute la ville. Réactions.

Sandra Giampetruzzi

Au port de plaisance de Vevey, les navigateurs ne parlent plus que de ça. Il y a deux ans, la commune décidait de procéder à une augmentation du prix des places d'amarrage pour la seconde fois. Une mesure qui a fait bondir les plaisanciers. La première augmentation, datant de 2001, suite au passage de l'ouragan Lothar, avait été salée. Les navigateurs avaient dû s'acquitter

d'une hausse de 217%. Il faut dire que l'ouragan n'avait pas épargné Vevey et de gros travaux avaient dû être réalisés. Mais dame nature en a remis une couche en 2010 avec la tempête Xynthia. Pas moins de 3,1 mios avaient été nécessaires pour sécuriser la digue du port de plaisance qui abrite 107 places d'amarrage (voir encadré). L'ensemble des bateaux du port avait d'ailleurs dû être déplacé dans les autres ports de la région le temps des travaux.

Les travaux justifiaient la hausse

Après ces travaux conséquents, la Municipalité a décidé de faire repasser les navigateurs à la caisse en augmentant une nouvelle fois les taxes d'amarrage de 20% avec un effet rétroactif à mars 2012. Une décision qui passait outre le vœu de la commission préconisant de ne pas augmenter les tarifs. Le sang

des membres de l'Association des usagers des ports de Vevey (AUPV) n'a alors fait qu'un tour. «Avec ces deux hausses consécutives, le port de plaisance de Vevey est l'un des ports publics les plus chers du lac», souligne Marc Maurer, secrétaire de l'AUPV.

«Le port de plaisance de Vevey est l'un des ports publics les plus chers du lac.»

M. Maurer, représentant des usagers

Pour un bateau de 6,5 mètres de long, le tarif augmentait de quelque 200 frs par année pour un Veveysan. De 1'025 frs, le nouveau tarif passait à 1'210 frs. L'association ainsi que 3 navigateurs privés ont alors décidé de faire recours

auprès du Tribunal cantonal. Après deux ans de procédure, ce dernier vient de donner raison aux 26 recourants en déboutant la Municipalité de Vevey, non seulement en invalidant sa décision, mais aussi avec un effet rétroactif au 1er mars 2012.

Recours possible

Pour l'heure, la Municipalité n'a pas encore eu le temps de se pencher sur la décision du Tribunal cantonal. «Nous allons en prendre connaissance et discuter avec notre avocat quant à la décision à prendre», précise brièvement Etienne Rivier, municipal des finances, à savoir faire recours auprès du Tribunal fédéral ou alors se plier à la décision du Tribunal cantonal. Les recourants attendent également la décision des autorités, mais sont déjà satisfaits de cette première manche.

Travaux de sécurisation obligatoires

Après le passage tempétueux de Xynthia en 2010, il a fallu procéder à la consolidation de la digue principale en remplaçant les caissons datant de 1933. Par la même occasion, un contrôle complet des infrastructures portuaires a été réalisé. Chaînes-mères, maillons et bouées d'amarrage ont été passés au crible et changés au besoin. Un peu plus de 3,1 mios ont été nécessaires.

PUB

Samedi
ouvert
jusqu'à

19h

forum
montreux
LE VIEUX COMMERCE
forum-montreux.ch